

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**  
\*\*\*

**SEANCE DU 22 AVRIL 2026**

Date de la convocation  
16.04.2026

Nombre de conseillers  
En exercice 29  
Présents 24  
Votants 29

L'an deux mille vingt six  
le vingt-deux avril,  
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans  
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,  
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Elise AUTSON

**ETAIENT PRESENTS :**

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. DOUX, Mme VAUCELLE, M. POINSON,  
Adjoints ; M. AUCHER, Mme LE DUC, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. OLIVIER, Mme FERRE (Maire délégué de Rossay),  
M. MORIN, M. HAESE, Mme BLONDEL, Mme RONTARD, M. LETAIN, M. BOYER, Mme AUTSON, M. BRANCO-NUNES,  
Mme MULA, M. BONNET, M. SERGENT, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS:**

M. THIBAUT, Mme PELLETIER, Mme PROD'HOMME, M. GANDIER, Mme ARNAUDO-RONTARD

*Pouvoir de M. Jean-François THIBAUT à Mme Laurence MOUSSEAU*

*Pouvoir de Mme Pascale PELLETIER à M. Jean-Louis DOUX*

*Pouvoir de Mme Sandra PROD'HOMME à Mme Nathalie LEGEARD*

*Pouvoir de M. Benjamin GANDIER à Mme Bernadette VAUCELLE*

*Pouvoir de Mme Véronique ARNAUDO-RONTARD Véronique à M. Romain BONNET*

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

**Convention de coopération avec l'AFM-Téléthon 86 en vue de l'organisation de  
l'édition du Téléthon les 4 et 5 décembre 2026**

Mme Laurence MOUSSEAU, Adjointe au maire, donne lecture du rapport suivant :

La ville de Loudun a été choisi pour être ville d'accueil du Téléthon en 2026. Cette  
édition se déroulera le vendredi 4 et le samedi 5 décembre 2026.

A cette occasion, l'AFM-Téléthon 86 s'engage à coordonner l'ensemble des  
actions du territoire, fournir les kits de communication et les éléments nécessaires à la  
collecte, former et accompagner les bénévoles.

La ville de Loudun sera quant à elle garante du soutien logistique et du relais de  
l'information sur les supports de communication municipaux. Elle encouragera également  
la participation des services municipaux, des associations, des établissements scolaires  
et des structures partenaires.

.../...

*Accusé de réception de la Sous-Préfecture*

Acte rendu exécutoire après transmission

en Sous-Préfecture le : ..... 3.0 AVR. 2026 .....

Publié le : ..... 3.0 AVR. 2026 .....

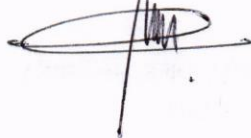
Notifié le : .....

Il est proposé de signer une convention de partenariat avec l'AFM-Téléthon 86 afin de définir les modalités de coopération.

Vu l'avis favorable de la Commission « Vie associative, Événementiel, Commerce » en date du 9 avril 2026,

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette proposition et autorise le maire ou son représentant à signer la convention à intervenir et tout document s'y rapportant.

La secrétaire de séance,  
Elise AUTSON



Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Joël DAZAS

